

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 Septembre 2015**

**Le Conseil Municipal élu, s'est réuni au lieu ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire,**

**PRÉSENTS** : Agnès RUFIN – Michel BOMBARD – Jacqueline POLU – Nicole ZAMBLERA – Jean-Philippe PIOCELLE – Alain VASSEUR - Cécile LEVASSEUR - Mathieu SMETRYNS – Christian BLANC – Aurélie VINCENTI – Sylvie COURTAUT – Delphine MENU

**ABSENT** :

**PROCURATION** : Francis GRAVELEINE avec pouvoir à Jacqueline POLU  
Didier LALANNE avec pouvoir à Michel BOMBARD

### **ORDRE DU JOUR**

1. Questions diverses
2. Compte rendu réunions 4 mai et 19 juin 2015
3. Subventions Communales
4. Convention SMEPS – poteau incendie
5. Travaux réhabilitation mairie – renouvellement subvention
6. Terrain d'entraînement – Demande de subvention
7. Désignation d'un délégué communautaire suppléant
8. Élections Régionales – Scrutins des 6 et 13 décembre 2015
9. Dispositif Pass Citoyen
10. Projet sécurité Vidéo Projection
11. Questions Diverses

#### **1° QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de la présente réunion, seules les questions diverses qui auront été déposées par écrit au moins trois jours francs avant la réunion, seront examinées à la fin de l'ordre du jour, dorénavant aucune question orale du public ne sera prise en considération.

#### **2° COMPTE RENDU REUNIONS DES 4 mai et 19 juin 2015**

Après délibération, les comptes rendus des réunions des 4 mai ainsi que celui du 19 juin 2015 sont approuvés à l'unanimité.

#### **3° SUBVENTIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire fait part des demandes de subvention présentées par les associations suivantes :

**Association 1 2 3 Soleil** – demande 900 € :

Le Conseil Municipal, compte tenu du bilan annuel excédentaire présentant un solde important, a décidé de ne pas allouer de subvention pour 2015 à cette association.

**Association Les Petits Buccériens** – demande 1100 € :

Le Conseil Municipal, compte tenu du bilan annuel excédentaire présentant un solde important, a décidé de ne pas allouer de subvention pour 2015 à cette association.

**Association des Parents d'Élèves du Collège de Sainte Geneviève** - demande 244 €

Le Conseil Municipal, compte tenu des éléments fournis par les Municipalités voisines qui ont souhaité ne pas contribuer, a décidé de ne pas allouer de subvention pour 2015 à cette association.

Ont voté Contre la décision sur les trois propositions: Monsieur BLANC et Mme MENO  
Ont décidé de s'abstenir sur les trois propositions: Monsieur PIOCELLE et Mme VINCENTI

A cette occasion, Monsieur le Maire rappelle que toute association doit fournir préalablement à une demande de subvention le rapport d'activités, le compte de résultat ainsi que le bilan.

Il rappelle également qu'il est interdit de reverser des subventions sans autorisation de la mairie aux autres associations locales, la Loi stipule que l'on ne doit pas verser une subvention lorsque l'association présente un bilan supérieur à la moyenne sachant que la moyenne représente environ une année de dépenses.

#### **4° CONVENTION POTEAU INCENDIE – COMMUNE / SMEPS**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réalisation de travaux de fourniture et pose d'un poteau d'incendie dans la rue de la Mare à Laboissière en Thelle le SMEPS propose de passer une convention avec la Commune.

La présente convention aura pour objet de définir les conditions de réalisation des travaux de pose d'un poteau d'incendie ainsi que le tableau de répartition des couts de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de passer une convention entre la Commune et le SMEPS pour la réalisation de travaux de pose d'un poteau d'incendie;

**ACCEPTTE** le montant des travaux à la charge de la Commune 1 691.64 € HT.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

#### **5° TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LES TRANCHES 1.2.3**

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose au conseil qu'il convient d'engager les travaux de rénovation et de mise en conformité et accessibilité de la Mairie.

A cet effet, il convient de solliciter l'inscription de ces travaux au programme d'investissement au titre des années 2016 – 2017 et 2018 auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Le Plan de financement des travaux serait le suivant :

**TRANCHE 1** : rénovation et mise en conformité du rez de chaussée

- |   |           |
|---|-----------|
| - Subvention du département (36% de 383 950 € HT) | 138 222 € |
| - Commune (emprunt ou fonds libres)               | 245 728 € |

**TRANCHE 2** : rénovation et mise en conformité de l'étage

- |   |           |
|---|-----------|
| - Subvention du département (36% de 210 250 € HT) | 75 690 €  |
| - Commune (emprunt ou fonds libres)               | 134 560 € |

**TRANCHE 3** : rejointoiement des briques

- |  |          |
|--|----------|
| - Subvention du département (36% de 74 950 € HT) | 26 982 € |
| - Commune (emprunt ou fonds libres)              | 47 968 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**APPROUVE** la contexture des travaux à réaliser en 2016 .2017 et 2018, telle que définie ci-dessus

**ADOpte** le financement proposé ci-dessus

**SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental au moins égale à celle mentionnée au plan de financement

**PREND** l'engagement de réaliser les travaux si la subvention est accordée.

**6° TERRAIN D'ENTRAINEMENT – SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la réalisation de travaux de création d'un terrain d'entraînement à proximité du stade.

Il présente à cet effet les devis des entreprises suivantes :

- |                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| - JARDIN 2000 de LABOSSE         | pour un montant de 5 000 € HT |
| - LES JARDINS D'ISARIE de HERMES | pour un montant de 5 150 € HT |
| - DESIGN GARDEN de CHAMBLY       | pour un montant de 4 875 € HT |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de faire procéder aux travaux de création d'un terrain d'entraînement

**ACCEPTTE** le devis de l'Entreprise JARDIN 2000 pour un montant de 5 000 € HT

**SOLLICTE** a ce titre une subvention au titre de la DETR.

**7° COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE – Délégué suppléant**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 7 Septembre 2015 indiquant qu'il convient de procéder à l'élection

d'un délégué suppléant pour représenter la commune au Sein de la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE Madame RUFIN Agnès**, Adjointe au Maire, en qualité de délégué suppléant de la Commune de LABOISSIERE EN THELLE au sein de la Communauté de Communes du Pays de Thelle;

### **8° ELECTIONS REGIONALES – Bureau de Vote des 6 et 13 Décembre 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
FIXE comme suit le bureau de vote des Élections Régionales pour les scrutins des 6 et 13 décembre 2015

8h00 à 10h00 : *M. GRAVELEINE, M. SMETRYNS, M. PIOCELLE*

10h00 à 12h00 : *M. THOMAS, Mme ZAMBLERA, M. VASSEUR*

12h00 à 14h00; *M. BOMBARD, Melle LEVASSEUR, Mme COUTAUT*

14h00 à 16h00 : *Mme RUFIN, M. BLANC, Mme MENO*

16h00 à 18h00 : *Mme POLU, M. LALANNE, Mme VINCENTI*

### **9° DISPOSITIF PASS PERMIS CITOYEN**

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil Départemental de l'Oise a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass Permis Citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil Départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil Départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

### **10° PROJET SECURITE VIDEO PROJECTION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un système de vidéo protection sur la Commune de LABOISSIERE EN THELLE.

Il présente à cet effet les éléments types pour la mise en place et le financement de ce type d'équipement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter différents devis afin de mener à bien l'étude financière pour l'installation de cet équipement.

Mme VINCENTI Aurélie a souhaité s'abstenir sur cette question.

## **11° QUESTIONS DIVERSES**

### **BUDGET 2015 – DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** les modifications suivantes sur le budget 2015

- |            |                             |
|------------|-----------------------------|
| - 15 000 € | prélevés de l'article 022   |
| - 10 000 € | prélevés de l'article 6413  |
| + 15 000 € | au profit de l'article 611  |
| + 10 000 € | au profit de l'article 6534 |

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE** **MODIFICATION DES STATUTS**

Compétences exercées à titre facultatif – Instruction des Actes d'Urbanisme et Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les Communes en matière d'élaboration, de révision et de modification des documents locaux de planification.

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au titre duquel le Conseil Communautaire doit délibérer sur les modifications statutaires;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1996 par lequel Monsieur le Préfet de l'Oise a autorisé la création de la Communauté de Communes du Pays de Thelle;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thelle;

**VU** la délibération 2015-DCC-052 en date du 17 septembre 2015 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la modification des statuts portant sur l'extension des compétences exercées à titre facultatif par la Communauté de Communes du Pays de Thelle;

**CONSIDERANT** que les Communes membres de la Communauté doivent délibérer dans un délai de trois mois sur la modification statutaire proposée;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du pays de Thelle en ce qui se rapporte aux compétences exercées à titre facultatif.

Un paragraphe « Aménagement du territoire, développement du Pays de Thelle » est ajouté, il est rédigé comme suit :

- **Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.**
- **Assistance à maitrise d'ouvrage pour les communes qui en font la demande en matière d'élaboration, de révision et de modification des documents locaux de planification.**

### **SYNDICAT D'ENERGIE SE60 – RENFORCEMENT RESEAU B.T.**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de renforcement du réseau basse tension « Rue Neuve Poste Boisvert » un devis estimatif a été établi sur la base d'un montant de 22 295.17 €.

Il indique que le S.E.60 a décidé de retenir ces travaux sur le programme 2015 et de prendre en charge la totalité du cout de ces travaux.

### **ASSOCIATION GENERATION LOISIRS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciements émanant de l'Association Génération Loisirs suite à l'attribution d'une subvention par la Commune de Laboissière en Thelle.

### **ASSOCIATION TEMPS LIBRE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciements émanant de l'Association Temps Libre suite à l'attribution d'une subvention par la Commune de Laboissière en Thelle.

### **ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciements émanant de l'Association Secours Catholique suite à l'attribution d'une subvention par la Commune de Laboissière en Thelle.

### **COURRIER DE Mme TRIBHOU Lydie**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de Madame TRIBHOU Lydie relatif à l'altercation qui s'est déroulée au cours de la réunion du 19 juin 2015 avec Monsieur BOMBARD Michel au sujet des questions de sécurité dans la Commune. Monsieur BOMBARD Michel a tenu à fournir des excuses à Madame TRIBHOU pour l'avoir mise en cause directement.

### **COURRIER DE l'Association PLU EQUITABLE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Association PLU EQUITABLE relatif à la construction d'un bâtiment agricole. Le Conseil Municipal prend acte du présent courrier.

**Monsieur BLANC Christian**, Conseiller Municipal, indique que des véhicules stationnent proche de la borne à incendie rue la Mare et indique que cela constitue une gêne en cas de sinistre.

**Madame MENOUE Delphine**, Conseillère Municipale, indique que le panneau de signalisation implanté au carrefour de la grande rue avec la rue de la Mare peut de par son implantation trop basse présenter un danger pour les piétons.

**Monsieur BLANC Christian**, Conseiller Municipal, demande au Conseil Municipal pour quelle raison les horaires modifiés de la poste n'ont pas été communiqués au public. Monsieur le Maire indique que ces horaires sont affichés à la porte de l'Agence Postale ainsi que le site internet de la Commune le jour même du changement.

**Monsieur BLANC Christian** indique qu'un panneau de signalisation pour indiquer la salle ainsi que le stade est manquant à l'angle de la grande rue avec la rue Neuve. Monsieur le Maire indique que note est prise pour ce panneau.

*Le Maire,*